



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Organisation du travail de la surveillance au service des cimetières UN SERVICE DEVENU UN FIEF ???

Par mail, la directrice de la DEVE écrit, après avoir détaillé les différentes consignes à l'ensemble des encadrants :

« S'agissant du service des cimetières, les modalités de gestion adoptées depuis le début de la pandémie restent sans changement. »

Les modalités de gestion avaient en effet été modifiées pendant la période de confinement ou la mission essentielle des agents était d'« *assurer le bon déroulement de l'activité funéraire* »

Pour cela, les horaires avaient été aménagés pour les agents de surveillance qui ne travaillaient qu'à la réalisation de cette tâche,

Aujourd'hui, les missions de la surveillance ont changé, les missions essentielles étant redevenues

1. Surveillance du bon déroulement de l'activité funéraire »
2. « Accueil du public pour le recueillement » tous les matins du lundi au samedi et toute la journée du dimanche

Cette deuxième tâche va s'en trouver compliquée par la fermeture du site qui reste effective, pour les touristes et les badauds, ce qui exige un filtrage nécessitant de bonnes connaissances en médiation, et un nombre suffisant d'agent.

En réponse à cette augmentation d'activité, le service des cimetières demande à la surveillance de ne pas conserver les modalités de gestion qui avaient courts pendant le confinement, Cela est en totale contradiction avec la consigne de la directrice de la DEVE.

N'ayant pas eu les instructions de la directrice avant dimanche soir, la maîtrise de la surveillance au service des cimetières travaillait depuis une semaine à l'organisation de la reprise pour les équipes de la surveillance. Celle-ci s'est appuyée sur les recommandations du CT central du 4 mai.

La hiérarchie de la surveillance a fait plusieurs propositions de prises de service réduisant au minimum les interactions physiques entre les agents, avec prise de service échelonnée, coupure repas réduite au minimum et fin de service décalée, dans le respect du temps de travail et de l'organisation du service.

Les différentes propositions faites au service central des cimetières reposent sur les possibilités d'aménagement du temps de travail pour permettre des arrivées et départ échelonnés et pour prévenir une trop grande présence simultanée d'agents dans les locaux, afin de lutter contre une reprise de la pandémie qui serait dramatique.

Les différentes propositions ont été négociées avec les agents.

La réduction du temps de repas est inenvisageable pour le service central des cimetières. Le service central des cimetières nous donne l'ordre de reprendre le temps de coupure repas qu'il y avait avant l'épidémie. Pourquoi ? Aucune raison avancée, il s'agit d'une position dogmatique,

En temps « normal », le rythme de travail de la surveillance dans les cimetières est la journée discontinue de 7h24. La journée discontinue implique que les agents pour une journée de 7h24 doivent en milieu de journée s'occuper pendant 1h30 où ils ne sont plus en service. En temps normal, alors qu'ils mettent parfois

1h30 pour se rendre sur leur lieu de travail les AAS des cimetières acceptent les journées d'une amplitude de 9h rémunérées 7h24.

Alors que le temps de travail est organisé dans tous les services de la ville afin de réduire au minimum le risque de reprise de l'épidémie et afin de protéger les agents,

Alors qu'au sein des services de la DEVE, l'ensemble des différents corps de métiers ont leurs horaires de service aménagés pour réduire au maximum une trop grande présence simultanées d'agents dans les locaux sociaux,

Alors les agents de surveillance doivent recommencer à avoir 1h30 de coupure repas « en extérieur si possible ».

Que veut dire en extérieur si possible quand les restaurant administratifs délivrent au mieux des repas à emporter ? Que veut dire en extérieur quand les centres commerciaux où ils pourraient s'abriter de la pluie sont fermés ? Que veut dire en extérieur quand les resto/fast-food/jardin/centre de sport/ musée... sont fermés ? Que veut dire en extérieur quand le gouvernement nous demande de réduire au maximum nos déplacement ?

Afin de protéger la santé des agents, on laisse la première moitié de l'effectif dans un local social pendant 1h 30 puis la deuxième moitié de l'effectif dans ce même local pendant encore 1h30 ?

Contrairement aux instructions de la directrice, les modalités de gestion adoptée depuis le début de l'épidémie au sein des cimetières ne seront plus appliquées.

Le service des cimetières adapte les amplitudes des journées de travail, au minimum pour certains de ses agents, sauf ceux de la surveillance dont il rallonge l'amplitude de des journées de travail. De fait, il aggrave les conditions de travail des agents de surveillance.

La surveillance, les seuls agents étant resté en contact direct avec le public durant toute la durée du confinement.

la surveillance, les seuls agents à qui le service central impose une amplitude de travail maximale alors que le service peut être organisé autrement.

Avec la proposition de la maîtrise, les agents arrivent de manière échelonnée et déjeunent un par un ou deux par deux au lieu de 50 % par 50 %. Ce qui permet d'avoir sur la plus longue amplitude possible un maximum d'agent sur le terrain et non dans les locaux sociaux du bon sens !!!

C'est cela que le service des cimetières tel un ROC refuse à la surveillance !!!

ALORS UN PEU DE BON SENS ET DE LOGIQUE, N'ÉCARTEZ PAS ENCORE UNE FOIS LA SURVEILLANCE DES DISPOSITIFS GÉNÉRAUX !!!!